



## Porter plainte pour messages insultants

Par **Manon001**, le **14/06/2013 à 04:20**

Bonjour, j'ai reçu au alentours de minuit un message obsène de la part d'une connaissance. En effet, je ne le connais pas plus que ça, mais il n'a pas caché son numéro et il m'a laissé un message. En écoutant lz message j'ai compris que ce n'était pas lui mais des amis, qui s'amusaient avec son téléphone. Le message était vraiment insultant, il me disait que j'avais "une gueule de pute" et me proposait des choses vraiment moche. J'ai gardé le message sur mon portable et je l'ai enregistré sur mon ordinateur. Après avoir lu le message j'ai voulu parler à la personne que je connaissais mais c'est la même personne qui m'a laissé le message qui m'a répondu. J'entendais des rires, à mon avis ils étaient bien arrosés. J'ai demandé plusieurs fois de parler à mon ami, ils ne m'écoutaient pas et m'insultait toujours. Et si j'ai bien compris la personne que je connaissais n'en avait rien à faire. Sachant que je n'ai rien dit, pas insulter, et que je n'ai pas chercher à recevoir un tel message, je voulais savoir quel serait leur sanction si je porte plainte (ce que je compte faire dès demain). Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **14/06/2013 à 09:24**

Bonjour,  
L'injure non publique est punie de l'amende de 1ère classe, soit 38€, pas de quoi faire très peur...  
[citation]Article R621-2  
L'injure non publique envers une personne, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe.[/citation]

Par **Manon001**, le **14/06/2013 à 10:18**

C'est juste honteux de ne rien pouvoir faire. Et l'heure? Ça compte pas? Je suis désolé mais c'est ce qui m'a le plus de dérangé quand même. Enfin bon je verrais bien par moi même cet après midi. Merci de votre réponse!